

Capacité de médecine Aérospatiale



Diplôme
Capacité
médecine



**Domaine(s)
d'étude**
Maïeutique,
Médecine,
Métiers de la
rééducation,
Métiers du soin,
Odontologie



Accessible en
Formation
initiale,
Formation
continue



Établissements
Université
Toulouse III
- Université
de Toulouse
Nouvelle

Présentation

L'enseignement des Capacités de Médecine est assuré par le Département de Médecine, Maïeutique, Paramédical de la Faculté de Santé ou en association avec d'autres Universités, conformément aux dispositions de l'Arrêté Ministériel du 29 avril 1988 modifié.

Objectifs

La possession du Diplôme National de capacités en médecine peut conférer à son titulaire le droit d'exercer une compétence.

Admission

Conditions d'admission

Préalablement à l'inscription définitive, les intéressés devront réussir un examen probatoire.

La date de l'examen probatoire est fixée par l'enseignant responsable de la formation.

Toutefois, des dispenses de l'examen probatoire et des aménagements d'études peuvent être accordés sur titres et travaux (validation d'acquis) et sur proposition du professeur

responsable selon les conditions statutaires (Cf. Arrêté ministériel du 15/06/1990).

Pré-requis obligatoires

Peuvent être autorisés à s'inscrire, sur autorisation délivrée par le Professeur responsable, les candidats titulaires d'un diplôme de médecin permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats ainsi que les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté économique européenne dès lors qu'ils ont accompli et validé la totalité de leurs études médicales.

(Docteurs en médecine français ayant soutenu leur thèse, Docteurs en Médecine ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne et Andorrans, médecins étrangers titulaires d'un diplôme de Médecine permettant l'exercice dans le pays d'origine)

Infos pratiques

En savoir plus

Lien vers le site du diplôme

<https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/capacite-aerospatiale-medecine>

